

## Réglementation du site

**Merci de respecter les horaires de fermeture du site et les consignes des agents pour quitter les lieux.**

Nous vous rappelons qu'une fois le site fermé, vous pouvez prolonger votre séjour sur la plage. Pour rejoindre l'aire de stationnement, vous devrez alors emprunter le sentier du littoral par la sortie plage sud puis le chemin du Fourat qui longe le site.

### PARTICIPEZ AVEC NOUS À LA PRÉSERVATION DE CE SITE EN RESPECTANT CES QUELQUES CONSIGNES :



**Stationnement interdit** le long de la RD914 et du chemin du Fourat.

Cap Nord interdit au public par arrêté préfectoral (risques pyrotechniques).

Cap Sud accessible au public uniquement dans le cadre de visites guidées.



**Ne jetez pas vos mégots**



**Tous types de feux interdits.**



**Ramenez vos ordures,** tri sélectif au parking.



**Camping car interdit** en site classé.

Stationnement autorisé sur la place dédiée de l'aire de stationnement, **uniquement pour le temps de la visite.**



**Camping et Bivouac interdits** sur le site et la plage.



**Ne cueillez pas de fleurs,** laissez la nature telle qu'elle s'offre à vous.



**Chiens interdits** sur le site et les plages même tenus en laisse et toute l'année.

- Des agents assermentés patrouillent sur le site et un gardien est présent à la Maison de site.
- Pour votre sécurité, le site est sous vidéosurveillance.
  - Respectez la tranquillité des lieux.
  - Agissez en écocitoyens responsables.

# ANSE DE PAULILLES

Site classé

### Renseignements & Réservations

Bus réseau LiO : lignes Perpignan Cerbère  
[www.laregion.fr/](http://www.laregion.fr/)  
Fiches-horaires-des-Pyrenees-Orientales

**MAISON DE SITE :**

**04 68 95 23 40**

**ATELIER DES BARQUES :**

**04 68 95 23 47**

Site et animations accessibles  
aux Personnes à Mobilité Réduite  
(sauf visite Cap Sud)

Hybride - 04 68 95 35 09 - 05/2020 - Crédits photos : © N. Caserès - Spad drone © Michel Castillo



leDépartement66.fr



leDépartement66.fr

